## ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2013

RÈGLEMENT DU BUDGET ET APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE 2012 - (N° 1083)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º 4

présenté par M. Eckert, rapporteur au nom de la commission des finances

-----

## **ARTICLE 8**

À l'alinéa 2, après la huitième occurrence du mot :

« de »,

insérer les mots:

« la mission de ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.